

DIVISION ROUTE FRANCE
Eurovia Direction Régionale
Picardie Champagne Ardenne
Rue Henri Barbusse
F-60150 Thourotte
Tél: +33 3 44 90 40 51

Mairie de Villers-Saint-Paul
Place François Mitterand
A Villers-Saint-Paul
60872 Rieux cedex

RECOMMANDÉ AR
N° 2C 160774 0774 1

Thourotte, le 04 décembre 2023.

Réf. : HCE/XBE CFE23-20

Objet : Demande d'Enregistrement préfectoral d'une activité ICPE dans votre commune - Rue Marais Moutarde.
Proposition de remise en état du site à la cessation d'activité

Monsieur le Maire,

Par la présente, et suite à nos différentes entrevues, nous vous informons que nous allons déposer un dossier de demande d'enregistrement préfectoral d'activité ICPE au nom de notre Maison mère VINCI CONSTRUCTION pour notre projet d'exploitation d'une nouvelle usine d'enrobés sur votre commune - Rue Marais Moutarde.

En effet, notre projet est soumis à ce régime d'exploitation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique principale n° 2521 de la nomenclature des ICPE).

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, le porteur du projet doit solliciter l'avis de l'autorité compétente en matière d'urbanisme sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous vous informons que nous proposons une remise en état pour un usage industriel, et vous remercions de bien vouloir nous adresser vos éventuelles remarques sur cette proposition. Pour rappel, sans réponse de votre part dans un délai de 45 jours, votre avis sera réputé émis.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Xavier BOUCHÉ-MICHEL
Directeur Régional

DIVISION ROUTE FRANCE
Eurovia Direction Régionale
Picardie Champagne Ardenne
Rue Henri Barbusse
F-60150 Thourotte
Tél: +33 3 44 90 40 51

SCI IBC Marais
65 rue de la Croix
92000 Nanterre

RECOMMANDÉ AR
N° 2C 160774 0772 7

Thourotte, le 04 décembre 2023.

Réf. : HCE/XBE CFE23-21

Objet : Demande d'Enregistrement préfectoral d'une activité ICPE dans votre propriété de Villers St Paul. Proposition de remise en état du site à la cessation d'activité

Madame, Monsieur,

Par la présente nous vous informons que nous allons déposer un dossier de demande d'enregistrement préfectoral d'activité ICPE pour notre projet d'exploitation d'une nouvelle usine d'enrobés sur la Commune de Villers St Paul au nom de notre maison mère VINCI CONSTRUCTION, au droit d'un terrain vous appartenant cadastré en section AK, sous les numéros 27(pp), 83(pp), 85(pp), 86(pp), 87(pp), 88(pp), 89(pp), 90(pp), 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 133(pp), 148, 216, 218, 220(pp), 222(pp) - Rue du Marais Moutarde.

En effet, notre projet est soumis à ce régime d'exploitation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique principale n° 2521 de la nomenclature des ICPE).

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, le porteur du projet doit solliciter l'avis du propriétaire du terrain sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous vous informons que nous proposons une remise en état pour un usage industriel, et vous remercions de bien vouloir nous adresser vos éventuelles remarques sur cette proposition. Pour rappel, sans réponse de votre part dans un délai de 45 jours, votre avis sera réputé émis.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Xavier BOUCHÉ-MICHEL
Directeur Régional

DIVISION ROUTE FRANCE
Eurovia Direction Régionale
Picardie Champagne Ardenne
Rue Henri Barbusse
F-60150 Thourotte
Tél: +33 3 44 90 40 51

Syndicat Mixte du Département de l'Oise
Parc Tertiaire et Scientifique
CS 30316
60203 Compiègne cedex

RECOMMANDÉ AR
N° 2C 160774 0773 4

Thourotte, le 04 décembre 2023.

Réf. : HCE/XBE CFE23-19

Objet : Demande d'Enregistrement préfectoral d'une activité ICPE dans votre propriété de Villers St Paul. Proposition de remise en état du site à la cessation d'activité

Monsieur le Président,

Par la présente nous vous informons que nous allons déposer un dossier de demande d'enregistrement préfectoral d'activité ICPE pour notre projet d'exploitation d'une nouvelle usine d'enrobés sur la Commune de Villers St Paul au nom de notre maison mère VINCI CONSTRUCTION, au droit d'un terrain vous appartenant cadastré en section AK, sous les numéros 164 (pp), 165 (pp) et 219 (pp) - Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie.

En effet, notre projet est soumis à ce régime d'exploitation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique principale n° 2521 de la nomenclature des ICPE).

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, le porteur du projet doit solliciter l'avis du propriétaire du terrain sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous vous informons que nous proposons une remise en état pour un usage industriel, et vous remercions de bien vouloir nous adresser vos éventuelles remarques sur cette proposition. Pour rappel, sans réponse de votre part dans un délai de 45 jours, votre avis sera réputé émis.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Xavier BOUCHÉ-MICHEL
Directeur Régional